

Conseil scientifique de l'Institut des Sciences humaines et sociales du CNRS
23 mars 2015

Compte-rendu intersyndical
SGEN-CFDT, SNCS-FSU, Snesup-FSU, SNTRS-CGT

Présents :

Membres du CSI :

Anne ABEILLE, Catherine ALES Richard ARENA, Philippe AUVERGNON, Astrid BRANDT-GRAU, Geneviève CORTES, Renaud CRESPIN, Ricardo ETXEPARE, Delphine GARDEY, Alexandre GEFEN, Sarah GENSBURGER, GUERMEUR Ivan, Lamine GUEY, Anthony HOSTEIN, Lena INOWLOCKI, Nathalie LE TELLIER-BECQUART, Cécile MICHEL, Hélène MICHEL, Annliese NEF, Rossana VACCARO

Représentants de l'InSHS

Stefano Bosi, Fabrice Boudjaaba, Patrice Bourdelais, Hippolyte d'Albis, Florence Colombo, Michèle Dassa, Marie Gaille, Sandra Laugier, Carole Le Contel, Françoise Le Mort, Thi-Ngeune Lo, Nathalie Penaud-Brizay, François-Joseph Ruggiu, Didier Torny.

Présidents de section ou leurs représentants

Philippe Buttgen (35), Philippe Coulangeon (36), Christophe Jaffrelot (40), Bruno Maureille (31), Aude Mairey (32), Claire Mouradian (33), Nicolas Quint (34), Stéphanie Ruphy (53), Christiane Weber (52), Jean-Benoit Zimmermann (37).

Représentant le CS du CNRS : Sophie Pochic.

Secrétaire du CSI : Cécile Lokiec

Excusés :

Membres du CSI :

Emmanuel Didier, Carole Dornier, Julien Fretel.

Bertrand Darly, membre élu démissionnaire du CSI, doit être prochainement remplacé.

Représentants des sections :

Marc Abeles (38), Georges Di Scala (26), Denis Eckert (39).

Représentants de l'InSHS :

Pascal Marty, Bertrand Jouve.

Résumé et commentaires

La Direction de l'InSHS confirme ses orientations scientifiques axées sur l'international et l'interdisciplinarité. Ses priorités tendent à valoriser les « plus-values » apportées par le CNRS aux Universités et aux grands établissements dans le cadre d'une politique de sites. Le CNRS souhaite participer au renforcement et à la création de grandes universités à visibilité mondiale et assumer le rôle de véritable copilote de la recherche.

La direction insiste sur la nécessité de valoriser et de diffuser les recherches menées au CNRS, notamment sur des thématiques de grande actualité (marginalisation, radicalisation, violence, sécurité, liberté, etc.) qui pourraient éclairer le milieu politique. Alors que le CNRS a pour fondement même de représenter en son sein toutes les disciplines, la direction n'envisage la création de nouvelles UMR ou de fédérations d'UMR qu'autour de domaines de recherche qui répondraient à la demande sociale et à la spécialisation des sites. C'est bien la direction indiquée par le contrat d'objectifs du CNRS qui s'engage à « participer activement à la construction, puis au fonctionnement, de quelques très grandes universités de recherche au rayonnement international incontestable ».

Concernant le budget, la direction affirme qu'il est « globalement stable » et que le soutien de base aux laboratoires est « à peu près maintenu ». Il se base désormais sur un mode de calcul qui se veut plus lisible, à partir de critères tels que le nombre des personnels, les infrastructures, l'adéquation aux priorités du CNRS, etc.

Concernant les postes, le renouvellement sera de 1 à 1 pour les chercheurs, mais moins pour les IT. La politique actuelle de coloriage des postes va se poursuivre, pratique qui n'est plus d'actualité dans les autres instituts, et que la direction de l'InSHS s'obstine à maintenir.

Lors de cette session, les DSA de l'Institut ont présenté leurs missions. Les représentants des sections du Comité national qui étaient les invités du CSI ont tous fait état de leur préoccupation concernant le maintien des effectifs dans leurs laboratoires. La perte en poste de chercheurs et d'IT déjà alarmante depuis les années 2000, va s'accroître dans les prochaines années à cause des prochains départs à la retraite. Cela empêche l'élaboration des stratégies scientifiques à long terme. Les présidents de sections déplorent également : la diminution constante du nombre des postes ouverts au concours, la diminution du nombre d'UMR, le poids croissant de l'emploi précaire, le recrutement tardifs en termes d'âge des candidats et le déséquilibre dans le rapport hommes/femmes dans les corps (surtout DR).

La direction demande au CSI de mener une réflexion sur la nouvelle structuration de l'ANR et ses appels, car les SHS doivent être présentes partout. Les modalités pour mener cette réflexion n'ont pas été précisées par la direction de l'Institut.

Le CSI s'est organisé en groupes de travail dans la perspective de la rédaction du rapport de prospective.

1 -Intervention de Patrice Bourdelais directeur de l'Institut

Politique scientifique

La politique défendue par l'INSHS s'inscrit dans la complémentarité entre les Universités et autres Grands établissements (EPHE, EHESS, CdF, etc...) et le CNRS, elle est axée sur les « valeurs ajoutées » que le CNRS peut offrir en SHS.

Les priorités définies sont l'international et l'interdisciplinarité qui se déclinent au travers de priorités thématiques

- Études « aréales » (sic) comparées/globales (apport sensible de l'Institut par rapport aux universités).
- Formalisation, Quantification, modélisation
- Humanités numériques (cf. succès de DARIAH)
- Etudes sur le Genre

À ceci il convient d'ajouter :

- Sciences sociales du comportement
- Education et techniques
- Sciences des religions

Les tragiques événements de janvier 2015, nous incitent à développer et à valoriser des recherches réalisées au sein de l'Institut depuis quinze ans autour des thématiques telles que marginalisation, radicalisation, violence, sécurité, liberté. Il est essentiel de transférer ces savoirs vers le monde politique qui les ignore en s'appuyant sur l'Alliance Athena.

Budget

Le budget de l'Institut est globalement stable. Il tient compte des grandes priorités de l'Institut :

- International ; Il y a peu de changement par rapport à l'an dernier. Des efforts seront conduits sur l'international. Les outils tels que les soutiens à la mobilité, les LIA ou les UMI vont être ainsi discutés dans le cadre de la politique de site du CNRS et des Universités.
- Humanités numériques / TGI RHuma-Num¹ (et grandes enquêtes comme SHARE², sur le vieillissement)

Le soutien de base aux laboratoires est « à peu près maintenu ». Ce soutien étant peu « lisible », un effort d'objectivation des facteurs qui déterminent le financement de base des unités a été réalisé. Un mode de calcul a donc été élaboré pour les UMR et UPR (hors frais d'infrastructure) :

40% du financement est octroyé en fonction du nombre de chercheurs et d'IR CNRS, (les CR/DR sont pris en compte à 100% de leur temps de travail, les IR à 50%).

¹<http://www.huma-num.fr/>

²<http://share.dauphine.fr/>

60 % du financement est réparti comme suit :

25% en fonction du coût spécifique des recherches (bibliothèques, missions, plateformes). Avec une pondération en fonction du nombre d'Enseignant-Chercheur (gradation de 1 à 5).
35% ventilés en fonction de l'adéquation aux priorités du CNRS, avec une nouvelle répartition, 15% en fonction de l'internationalisation et 20% en fonction de l'adéquation aux grandes thématiques prioritaires de l'InSHS.

Il faut noter que certains laboratoires présentent des spécificités qui sont prises en compte par l'Institut, avec notamment des bibliothèques dont le budget et le coût vont au-delà des trois niveaux de distinction définis.

Postes

Renouvellement légèrement supérieur au remplacement 1 pour 1 pour les départs en retraite de chercheurs, en revanche, il est légèrement inférieur pour les départs des IT.

Questions du CSI

Question CSI : pourquoi les IR sont-ils pris en compte à hauteur de 50% dans le calcul du soutien de base aux labos.

Réponse P.B. : statutairement les ingénieurs de recherche participent à la recherche collective à 0,5. Si on les compte à 1, on fait basculer l'équation. D'autant plus que les Enseignants-chercheurs ne sont comptabilisés qu'à hauteur de 25% et les IE, AI, T, ne sont pas comptabilisés. Cela obligerait à compter les BIATOSS. Ces ajustements se sont faits dans le temps ; il faudra en rediscuter avec les universités dans les efforts de mutualisation qui sont à l'ordre du jour. La détermination de la politique scientifique induit des conséquences.

Question CSI : au vu de la programmation des départs à la retraite jusqu'en 2019, il y aura-t-il une pondération, un lissage ?

Réponse P.B.: nous avons maintenu cette année notre niveau de recrutement et notre budget. Toutes les dépenses du CNRS sont entrées dans une matrice contrôlée. Nous avons été protégés comparativement au Ministère des affaires étrangères par exemple. Il sera nécessaire d'argumenter pour maintenir un flux de postes suffisant. C'est grâce au contrôle strict des budgets que des marges ont été dégagées qui ont permis de maintenir de l'emploi au concours. Les délégations régionales ont subi des coupes budgétaires drastiques, désormais l'effort ne pourra plus guère porter sur celles-ci.

Question : les situations des départs prévus sont très variables, selon les sections et les sections 32 et 35 sont les plus vieillissantes.

Réponse PB : en sections 32 et 35 ont est en effet en dessous du maintien des départs. Toutefois, on doit s'interroger sur le maintien des équilibres actuels, il faut tenir compte des priorités scientifiques et de l'apport en plus-value dans l'ESR français, vérifier si les équilibres d'il y a une dizaine d'années sont toujours valables. Nous sommes aujourd'hui en phase de repositionnement du CNRS au sein de l'ESR en tant qu'organisme co-pilote la recherche et non plus comme agence de moyens.

Question CSI : cela signifie t-il que certaines disciplines n'auraient plus leur place au CNRS ?

Réponse PB : Il y a une évolution du paysage de l'ESR en France dont il faut tenir compte, le CNRS s'investit comme partenaire des Universités et autres établissements d'enseignement supérieur et doit se concentrer sur les « plus-values ». Dans certains cas, les nouvelles UMR à créer ne trouvent pas aisément leur place dans le périmètre actuel des sections. S'il n'y a pas adéquation entre l'UMR à créer et le découpage actuel des sections, cela pose problème. On peut s'interroger sur la pertinence de maintenir à l'INSHS toutes les sections qui y sont (exemple : l'histoire moderne et contemporaine ainsi que les sciences politiques sont très bien représentées ailleurs qu'au CNRS, mais certaines spécificités les justifient, (cf. section 40). J'ai jusqu'à présent défendu l'existant, mais je suis favorable au re-périmétrage si le comité national le propose. Il n'est pas souhaitable de maintenir des zones de recouvrement et des doublons (notamment entre le CNRS, l'INRIA, l'INRA et l'INSERM). Des réflexions sont en cours dans d'autres instituts qui concernent par exemple les recouvrements dans les sciences du comportement (sections de l'INS2I concernées par ce domaine). Le rôle du CSI pourrait être d'inviter les collègues d'autres disciplines et d'autres instituts à participer à cette réflexion. Ce qui se fait hors CNRS présente des lacunes sur les aires culturelles et l'aréal (sic). Pour chacune des sections, il nous appartient de se poser la question de l'apport du CNRS.

Question CSI : Les thématiques nouvelles dont vous parlez sont-elles celles sur lesquelles il y aura création de nouvelles UMR ?

Réponse PB : Il faut peut-être d'abord penser à des fédérations, etc. mais si des forces en présence existent, pourquoi ne pas créer des UMR ?

Question CSI : Il y a t-il un moyen d'améliorer la politique de site ? Notamment pour les demandes de délégation CNRS.

Réponse PB : En effet, le système n'a pas trouvé sa vitesse de croisière. Il faut assurer une présence plus importante du CNRS sur les sites avec le relais des délégués régionaux par des discussions entre les DU les responsables de sites. C'est en voie d'amélioration notamment là où les sites mettent au point un comité d'orientation scientifique.

Question CSI : au sujet des demandes de délégations, les sections font un vrai travail mais qui est peu suivi par l'Institut au final. Comment le classement s'articule-t-il avec la politique de site ?

Réponse PB : L'objectif des délégations n'est plus de terminer son HDR. Le CNRS n'est pas une agence de moyen. Les délégations s'insèrent dans la politique scientifique. C'est en fonction du site demandé et des thématiques des sites que le CNRS et le site décident ou pas de l'attribution de la délégation. Il y a ensuite un arbitrage au sein de l'INSHS, puis du CNRS quant à la question de l'équilibre entre les sites au niveau global.

Question CSI : Qu'en est-il des délégations dans les UMIFRE ?

Réponse PB : Les UMIFRE ne relèvent actuellement pas des sites universitaires, mais on espère qu'à l'avenir ce sera possible. Le point de blocage est le coût des primes d'expatriation, actuellement l'INSHS bénéficie déjà de 91 primes d'expatriation ce qui est très important (chercheurs + IT) et bien plus que tous les autres instituts. Chaque année, il y a quelques possibilités de délégation dans les UMIFRE.

Question CSI : quelle est l'implication du CNRS dans les COMUE ?

Réponse P.B. : l'InSHS veut participer au renforcement et à la création de grandes universités à visibilité mondiale. Le CNRS participe donc à des COMUES qui ont cette ambition et mutualisent leurs ressources en ce sens. Il s'agit de mettre en valeur un potentiel scientifique et ensuite de se mettre d'accord sur une ligne politique en termes de mutualisation et d'internationalisation, de création d'une marque.

89% des effectifs de l'InSHS sont sur des IDEX, ou de futurs IDEX selon toute vraisemblance. Donc au final sur le moyen terme, les difficultés à attendre sont en nombre limité. Une grande politique de site suppose toutefois aussi une politique de niches. Mais, dans l'hypothèse à ce jour non étayée, où nous voudrions ramener tous nos personnels sur les grands sites, cela ne concernerait finalement que 10% des effectifs.

2 - Attentes de la direction de l'InSHS vis-à-vis du Conseil scientifique de l'Institut

L'Institut attend du CSI de l'interaction, des discussions scientifiques et des échanges permanents qui devraient aller de soi. Il lui propose comme mission de mener une réflexion sur la nouvelle structuration de l'ANR et ses appels, car les SHS doivent être présentes partout. L'an passé, les retours n'étaient pas excellents pour la plupart des labos SHS. Ceux qui ont joué la pluridisciplinarité maximale ont été les naïfs de l'histoire. L'ANR essaie de reprendre la main et que les choses se passent différemment dans l'avenir. Nos propositions sont essentielles.

3 - Alliance ATHENA

Les alliances sont des lieux de rencontres et de discussions entre les acteurs de la recherche sur les priorités nationales de la recherche (ex : environnement, climat...). Athena est l'alliance pour les SHS, elle regroupe le CNRS, l'INRA, l'IRD, l'INSERM, l'INRIA et la CPU. Alain Fuchs vient d'en reprendre la tête. Un rapport est effectué par des groupes de travail³, avec propositions et recommandations⁴. Il est demandé de prendre mieux en compte le transfert vers les politiques et les décideurs et un effort spécifique sera fait. Une réflexion doit aussi être menée sur la structuration des sites, ainsi, par exemple, à Dakar, l'IRD ne fait pas partie de l'UMI locale. Enfin, la nouvelle Stratégie Nationale de la Recherche (SNR) ne correspond pas à ce que l'InSHS attendait, c'est une grande déception étant donné l'investissement qu'il avait fait en amont.

Question CSI : Où en est le Consortium de Valorisation Thématiques ?

Réponse P.B. : Le CVT est financé par le PIA. Il travaille actuellement à la construction de bases de compétences à fournir au PME et aux grands groupes. Il dialogue également avec les SATT « Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies »⁵ [« créées à l'initiative du Programme des Investissements d'Avenir avec pour objectifs la valorisation de la recherche académique et l'amélioration du processus de transfert de technologies vers les marchés socio-économiques »], pour les convaincre que les SHS ont un vrai potentiel. Un salon

³ Par exemple sur l'intégration dans le monde du travail des doctorants

⁴ Cf rapport de Marie-Claude Maurel :

http://www.allianceathena.fr/sites/default/files/telechargements/pour_des_sciences_humaines_et_sociales_au_coeur_du_systeme_denseignement_superieur_et_de_recherche.pdf

⁵ <http://www.satt.fr/>

« InnovativeSHS⁶, » que le CVT coorganise avec nous se tiendra les 16 et 17 juin à la Villette. Encore une fois toute recherche ne doit pas nécessairement aboutir à de la valorisation. Mais une partie de la recherche en SHS doit aboutir à de la valorisation et pour cela nous pouvons prendre appui sur une forte participation des collectivités territoriales. Des collègues allemands et québécois seront là également. Plusieurs axes existent : de la santé au patrimoine. Au total, environ 70 exposants seront présents.

4 - Relations HCERES/INSHS

L'HCERES est toujours structuré sur le modèle ancien (AERES). Pour le moment sans président, ni conseil, il rencontre des difficultés pour fixer les dates des visites. L'évaluation par le HCERES se met en place et les unités seront évaluées par celui-ci.

Question CSI : plusieurs présidents de section ont été contactés pour discuter des produits de la recherche dans leur section. Par qui ces délégués scientifiques sont-ils mandatés ?

Réponse P.B. : pour l'instant il s'agit d'attendre que le conseil et son président soient nommés.

Question CSI : Une impression d'imprécision et de confusion dans la vision de l'évaluation demeure.

Réponse de PB : Le travail est à reprendre.

Question de CSI : comment évaluer les humanités numériques ? Et q'en est-il de la composition des comités d'évaluation de l'HCERES (personnes compétentes pour évaluer notamment les travaux menés sur les Humanités numériques, l'un des axes thématiques prioritaire de l'Institut). Trop souvent, les questions que l'on pose aux IT lors de la visite de HCERES concernent la cantine.

Réponse P.B. : Une des difficultés de l'évaluation est d'organiser des comités de visite pluridisciplinaires. Le HCERES doit faire un gros effort sur ce sujet.

5 - Autres Questions à P.B.

Question CSI : pour ce qui concerne le recrutement, le coloriage du thème et l'affectation dans un laboratoire précis vont-ils devenir la norme ?

Réponse de PB : . L'InSHS a une politique scientifique. Il est souhaitable que celle-ci ait des conséquences. Les coloriages sont nécessaires si nous voulons renforcer des sites ou des thématiques confrontés à des départs massifs. Si une année un coloriage n'est pas pourvu, il peut-être maintenu l'année suivante. Cette politique de coloriage va se poursuivre, il y a, en effet, une demande très forte qui est adressée aux SHS, il est donc logique pour le dispositif de recherche de répondre aux questions posées par la société Pour ce qui est du cas de Rennes, par exemple, il s'agit d'une des grandes UMR sur les questions de santé. Or elle a subi trop de départs. Et encore une fois, nous nous insérons dans une politique de site. Quand on donne un coup de pouce, le président de l'Université s'engage à faire de même.

⁶<http://www.cvt-athena.fr/actualites/evenements-a-venir/78-seconde-edition-du-salon-innovatives-shs-en-partenariat-entre-l-inshs-et-le-cvt-athena-les-16-et-17-juin-2015.html>

Question CSI: pour ce qui concerne les demandes de délégation ou les SMI, les enseignants chercheurs ont une difficulté de calendrier.

Réponse : nous allons essayer d'avancer les procédures dans l'année.

Prochaine réunion du CSI **Les prochaines réunions du CSI de l'InSHS auront lieu le 2 juillet et le 28 septembre 2015.**

6 – Interventions des DAS de l'InSHS et présentations de leurs missions

- **François-Joseph Ruggiu** – DAS Politique de Site – Campus Condorcet

Est chargé du suivi de la rédaction des conventions de site avec le CNRS (COMUE, etc.). Adjoint pour Paris-Lumière + Hesam, deux sites à très forte dominante SHS
L'affirmation de la place des SHS ne pose pas de difficulté. La mise en place du processus d'harmonisation du travail entre les 10 instituts du CNR impliqués est complexe. Des rencontres et discussions entre les instituts produisent des résultats.

- **Sandra Laugier** – DAS Interdisciplinarité

Outre la thématique Genre, elle a en charge les interactions avec les autres instituts en lien avec la mission pour l'interdisciplinarité, depuis 2011. L'Institut développe des outils pour favoriser cette interdisciplinarité inter-institut comme les PEPS avec cette année un PEPS sur l'éducation. Certains de ces PEPS sont d'ailleurs des PEPS de site. Ce travail sur l'interdisciplinarité irrigue les travaux des groupes de travail d'Athéna sur le numérique, l'énergie, le climat, l'alimentation, la santé.

- **Hippolyte d'Albis** – DAS Économie-Gestion (section 37)

Cette section est particulièrement hétérogène. J'aide les unités à se restructurer dans le cadre de la politique de site. Certaines vont très bien et sont des références mondiales et d'autres plus modestes pourraient s'en voir découragées. Mon objectif est de les aider à monter vers le haut. L'Économie est interdisciplinaire dès le départ, notamment avec l'apport des mathématiques. Elle a beaucoup de choses à dire, notamment sur les sciences du comportement. Un autre défi est que les unités de la 37 ont une importante composante universitaire et donc il s'agit de trouver des équilibres.

Je représente également l'Institut au sein de Sorbonne Université.

Question CSI : Quelle est la politique du CNRS par rapport aux différentes théories (écoles) économiques ?

Réponse d'H d'A. : Il n'y a pas d'*a priori* vis-à-vis des différentes théories économiques.

Question CSI : Le paysage est donc très contrasté ?

Réponse d'H. d'A. : Progressivement il y a des regroupements d'équipes sur certains sites, avec une très forte diversité interne. Il n'y a pas de volonté d'imposer une façon de penser.

Remarque CSI : Il convient de s'interroger sur quelles sont les formes de l'interdisciplinarité.

Réponse d'H. d'A. : l'interdisciplinarité est complexe.

- **Françoise Le Mort** – DAS Archéologie – Mondes Anciens et Médiévaux (Sections 31-32)

La section 31 est opérée par l'INEE, mais une partie des labos de la 31 sont sous la tutelle de l'INSHS.

Une des difficultés du portefeuille c'est la multiplicité des acteurs : Ministère de la Culture et de la Communication, Ministère des Affaires Étrangères (Commission des fouilles), INRAP, Collectivités territoriales, Sociétés privées, actrices de l'archéologie préventive. Pour le MCC, le MAE et l'INRAP il y existe des conventions nationales qui règlent, au sein des Unités, les relations avec le CNRS. La difficulté demeure avec les collectivités territoriales et les acteurs privés de l'archéologie préventive. Actuellement, la seule façon d'associer ceux-ci au sein des Unités est l'Association. Toutefois, une réflexion est en cours à ce sujet. Le nombre des archéologues a cru de façon exponentielle dans les sociétés privées de l'archéologie préventive, qui offre aussi un débouché professionnel aux étudiants en archéologie.

Question CSI : quelles sont les pistes envisagées ?

Réponse de F. L. M. : Des conventions spécifiques entre les UMR (et autres unités) et les collectivités territoriales. L'INSHS essaye de mettre en place une convention type. De plus, il faut déterminer des critères pour l'intégration des archéologues dans les unités : de quelle manière ? À quel niveau ? Quel grade ?

- **Fabrice Boudjaaba** – Chargé de Mission, Section 33

La section 33 compte une trentaine d'unités : avec des profils généralistes, principalement en région mais aussi des spécialisations en aires culturelles, humanités numériques et / ou sur des thématiques fortes. Le principal défi pour la 33 est de faire la preuve de l'intérêt pour le CNRS d'avoir des historiens. L'interdisciplinarité est ainsi un enjeu dans les UMR.

Avec Pascal Marty (DAS en charge de l'Europe et de l'International, H2020), il représente l'InSHS dans les GTN (Groupes Techniques Nationaux) afin de faire un travail de lobbying en amont. Pascal Marty est en déplacement aujourd'hui. Mais un des enjeux est précisément de faire remonter très tôt les propositions.

- **Marie Gaille** – Chargée de Mission Section 35 (Sciences philosophiques et philologiques) – Communication de l'INSHS – Santé/Environnement

La section 35 opère environ 35 unités en philosophie, philologie/littérature et musicologie dont beaucoup sont concentrées à Paris, ce que la politique de site devrait moduler. Les humanités numériques et leurs usages y jouent un rôle très important. Marie Gaille vient également en appui aux questions de santé et d'environnement.

• **Stefano Bosi** – DAS Section 34 (Sciences du langage) – Investissements d’Avenir et site Sorbonne-Universités (son mandat se termine en mai).

Son objectif est de faire émerger des unités de recherche de visibilité mondiale et d’accompagner cette émergence, d’augmenter l’attractivité du système « France » pour fidéliser les scientifiques et attirer les meilleurs au niveau international en créant des environnements favorables. S.B. est en charge de la question de l’évolution des fédérations de recherche en linguistique.

• **Didier Torny** – DAS Sections 36-40 (Sociologie, Sciences politiques et droit) + IST

Ce portefeuille est l’un des plus importants parmi les sections de l’Institut

Pour ce qui est du droit une réflexion est en cours sur les formes d’organisation de cette discipline dont il n’existe pas de gros pôles au CNRS. Les juristes sont en revanche très présents dans les universités à Paris et en région. La sociologie est très parisienne, structurée dans des grosses unités et des questions se posent sur l’avenir de certaines unités qui s’affaiblissent au détriment d’autres qui grossissent. Le flux intra-carrières de la province vers Paris est important.

Le pôle IST concerne de nombreuses activités centrales pour le CNRS. Parmi elles, la politique de soutien aux revues est conséquente puisque 154 ETP sont affectés à des revues de SHS et que l’Institut a mis en place une politique de traduction dont un bilan sera présenté au printemps 2006. Se développe aussi une politique d’archives ouvertes : DIST, Persée, Hal et Hal-SHS, UMS qui travaillent à la mise à disposition des données. Un des enjeux est l’articulation avec la TGIR Huma-Num. Le principal défi est celui des métadonnées et des multiples usages, à partir de nos UMR, notamment la question des licences et de l’opendata. Le portefeuille IST recoupe énormément de missions.

• **Patrice Bourdelais**, présente le portefeuille en l’absence de Bertrand Jouve – DAS Valorisation / TGIR / Réseau MSH / Investissement d’avenir

Il s’agit de construire un ensemble cohérent pour le réseau des MSH, les Instituts d’Études Avancées et les TGIR.

- MSH : Un texte a été co-signé entre la CPU et le CNRS. Si les conditions ne sont pas remplies, le CNRS ne participera pas. Éventuel retour à Montpellier et retrait de Nancy. Des exigences ont été adressées aux MSH qui doivent être positionnées à l’échelle des COMUE/sites.
- TGIR : ils se structurent mieux et obtiennent plus de moyens (2,8 M€/an). Sa grille de service offre un archivage quasi gratuit et pérenne. Il s’est vu confier par le CNRS et le MESR la coordination de la participation française de DARIAH⁷, consortium pour une infrastructure de recherche européenne (ERIC)⁸. La TGIR PROGEDO⁹ conçue au départ comme le dispositif qui va permettre de présenter correctement les données issues de la statistique publique (cf réseau Quetelet), participe d’un dispositif européen qui travaille sur les données de la statistique publique, mais pas seulement.

⁷<http://www.huma-num.fr/international/dariah>

⁸<http://www.dariah.fr/creation-ERIC>

⁹PROduction etGEstion des DONnées en sciences humaines et sociales <http://www.progedo.fr/#&panel1-1>

- IEA : Le CNRS est partenaire de plusieurs, mais peu d'investissement du CNRS à Paris, mais à voir en régions.

Question de Philippe Coulangeon (président de la section 36) : souhaiterait revenir sur les promotions DRCE et fait part de la surprise de la section suite au changement intervenu sur le classement de la section.

Réponse de Patrice Bourdelais : il convient de prendre conscience que ce type de promotion s'arbitre au final dans une négociation inter-instituts. Chaque institut a donc la volonté de présenter au mieux les dossiers et dans le cas de la classe exceptionnelle, certains critères ont permis à ce dossier de passer, le choix étant finalement entre pas de poste DRCE ou ce poste-là.

7 - Interventions des représentants des sections SHS du CoCNRS (après-midi)

• Section 31 Bruno Maureille

La section 31 a plusieurs spécificités et est confrontée à plusieurs défis. Toutes les unités dépendent à la fois de l'INEE et de l'INSHS.

La principale difficulté est la structure démographique de la section qui a perdu 10% de postes de chercheurs en trois ans. En 2017, il n'y aura aucun départ à la retraite ce qui est inquiétant. De plus, la baisse démographique des ingénieurs de la BAP F est très préoccupante. Il n'y a aucune anticipation en la matière. Beaucoup d'IT semblent vouloir partir à la retraite en 2017, craignant un nouvel allongement de l'âge à la retraite après les élections. Le risque est de voir des laboratoires et des champs de compétences disparaître.

La seconde difficulté concerne la diversité des supports éditoriaux et des stratégies éditoriales, par exemple celle du Ministère de la Culture, qui n'aident pas à la visibilité internationale. Il convient donc de travailler dans le sens d'une uniformisation et d'une internationalisation. S'y ajoute le manque de pont entre le CNRS et les structures d'archéologie préventive qui est une difficulté.

Au niveau des priorités thématiques, il y en a quelques-unes où il y a une relative absence de chercheurs : Thanato-archéologie; Anthropologie du vivant; ethnoarchéologie et archéologie du symbolique.

• Aude Mairey, secrétaire scientifique de la section 32

Comme les autres, la principale difficulté est d'ordre démographique. 289 chercheurs en 2002 et 231 en 2014, tandis que 1/3 de la section a plus de 51 ans. La gestion de la parité est aussi inaboutie pour l'instant : 60% des DR sont des hommes et les femmes accèdent plus tard au grade de DR.

La tension démographique est aussi très importante pour les ingénieurs, avec une baisse annuelle de 5% depuis 2009. Certains laboratoires ont ainsi 1/3 de non permanents.

La répartition géographique est la suivante : 55% en province, 33% en IdF et 12 % à l'étranger. Entre ces structures, il y a une inégalité croissante, 2/3 des Labex étant en IdF.

Deux autres défis concernent les humanités numériques, puisque le suivi de bases de données fondamentales faites depuis 15 ans est aujourd'hui menacé, et les aires culturelles, puisque la géo-politique actuelle met un coup d'arrêt aux travaux de nombreux chercheurs.

Enfin plusieurs spécialisations sont aujourd'hui menacés par l'évolution de la section: Histoire de l'art antique; Papyrologie; Egyptologie.

• **Section 33 Claire Mouradian**

Le premier défi de la section est celui du découpage géographique et disciplinaire, ce qui demande une articulation avec le travail de la 32.

La question démographique est là encore complexe : 220 chercheurs en 2008 à 212 actuellement, avec une population dont 22% a plus de 61 ans. La parité existe pour les CR mais pas pour les DR et aucune femme n'est en classe exceptionnelle.

Un enjeu important pour la section est l'articulation avec les Universités puisque le CNRS représente seulement 20% des emplois permanents du domaine. L'essentiel des unités sont en région parisienne : 75/80%; du coup les chercheurs aussi. Les ressources sont à Paris. Certaines UMIFRE sont en danger : au Proche-Orient mais aussi le centre français de Moscou. Un choix devra peut-être être fait entre des lieux comme Oxford et Berlin et d'autres lieux moins faciles et donc plus importants.

Au niveau des thématiques, l'histoire moderne rencontre une difficulté qui tient au fait que les financeurs s'intéressent moins à ces périodes qu'aux thématiques portées par l'histoire contemporaine. Plusieurs thématiques sont, elles, jugées prioritaires : Histoire environnementale; Genre; Histoire coloniale ; Qu'est-ce qu'une "aire culturelle" ?; Histoire de l'art.

Parfois, comme sur l'histoire de l'Asie et de l'extrême orient, le vivier est tellement faible que nous n'avons pas profilé de coloriage.

Deux derniers points d'attention : le soutien aux revues, en l'absence de subventions il conviendrait de créer éventuellement un label ; en histoire de nombreux ITA sont également chercheurs et donc il pourrait être envisagé qu'ils remplissent RIBAC.

• **Section 34 Anne Reboul-Moeschler**

Là encore, le principal défi est démographique : entre 2003 et 2012, passage de 218 chercheurs à 197. Les effectifs d'ITA connaissent la même évolution.

L'enjeu principal est le décloisonnement nécessaire entre les sous disciplines.

• **Section 35 Philippe Buttgen**

La section 35 a bénéficié du repérimétrage des sections en 2011 et a un nouvel intitulé : philosophie et philologie, science de l'art.

Même resserré, cet intitulé recouvre quand même 11 voire 14 sections du CNU. Ce contexte de minorité des personnels CNRS au sein des UMR va avec l'immensité du champ couvert par la section. La section a cependant permis une communication entre les deux sciences du texte que sont la philosophie et les études littéraires, qui sont spécifique au CNRS.

La section compte 35 unités de recherche à titre principal, avec un grand nombre d'UMIFRE ; ces unités regroupent 2500 personnels avec 140 chercheurs CNRS et 190 chercheurs individuels rattachés à la section.

113 IT travaillent dans la section, ce nombre relativement faible pose problème alors que les humanités numériques rendent leurs compétences indispensables.

La section connaît un fort déséquilibre des territoires : 19 sur 35 sont IdF dont 18 à Paris, autant d'unités à l'étranger qu'en province. Or nombre des recherches en province se font sans grand lien avec les exigences du CNRS. La mise en œuvre des politiques de site est donc

une difficulté pour la section. La plus-value de la section est donc la véritable interdisciplinarité qui va jusqu'aux sciences de la cognition, avec la section 26. Elle a de plus une politique de valorisation du plurilinguisme.

La section a également joué le jeu des aires culturelles avec un réel succès, indépendamment de la demande de l'institut et au-delà des profilages. Il y a un véritable enjeu pour la section des Humanités classiques et contemporaines à demeurer aux côtés des sciences sociales.

Là encore, il y a un défi démographique puisque sur les 189 chercheurs, 73 ont plus de 55 ans.

• **Section 36 Philippe Coulangeon**

La section 36 regroupe donc deux disciplines opposées à plusieurs titres : le droit compte 75% de ses chercheurs en province et la sociologie compte 80 % en province. La sociologie du CNRS est parisienne, celle de l'université est davantage provinciale. Même si le rapprochement au sein d'une même section est quelque peu artificiel, il produit des objets nouveaux.

Le défi démographique est identique à celui rencontré par les autres sections, même si ici la baisse est accentuée : 2000, 286 chercheurs et 2014, 191 aujourd'hui. Pour permettre la survie de la section, il faut au minimum 8 recrutements par an. La situation est identique pour les ITA. Il y a aussi une difficulté avec l'âge de présentation au concours CR2 et le finalement peu de candidats pour le concours CR1.

Les thèmes qui apparaissent prioritaires pour l'avenir sont :

Action collective, solidarités

Vieillesse

Informations, transparence, données

Dynamiques collectives, quêtes identitaires

Sociologie des religions

Histoire et théorie du droit.

Deux enjeux pour finir, la section 36 a une pratique ancienne de l'auto-archivage et de la collecte de données et connaît une tension importante quant aux demandes d'expertise adressées aux chercheurs.

• **Section 37 Jean-Benoit Zimmermann**

Plusieurs sections CNU sont rassemblées ici. Le CNRS représente 8/10% des chercheurs et enseignants de ces domaines. Là encore, il y a un enjeu démographique avec une baisse des effectifs. L'enjeu de la parité est important puisque la section ne compte que 27,8% de femmes, 41% en CR2 mais seulement 6% en DR1.

Nous avons réalisé une enquête auprès de 24 UMR à titre principal.

Le principal défi de la section est de gérer l'internationalisation et ses conséquences. Dans un contexte d'internationalisation et de compétition croissante, les revues françaises ont des difficultés. L'internationalisation du marché du travail nous impose aussi de rendre le marché français attractif, et sur ce point l'enjeu du salaire est important. Nous sommes donc devant une logique de cumul de rémunérations qui est celle de certaines unités.

Ici nous sommes aussi confrontés à des enjeux de polarisation non pas entre Paris et Province mais entre les cinq super unités et les autres.

Le second axe de polarisation dessine lui une opposition entre gestion et économie. Une réflexion avec l'InSHS et les directeurs d'unités est en cours sur ce plan. Il s'agit, à travers les

recrutements et les publications, d'encourager la recherche en gestion, moins naturelle qu'en économie.

La gestion de ces défis passe notamment par le renouvellement des disciplines, à travers des méthodes nouvelles comme l'économie expérimentale et computationnelle. Ces réflexions sur les méthodes favorisent enfin l'interdisciplinarité de la section avec d'autres, extérieures à l'InSHS, comme les mathématiques, l'informatique et les sciences du vivant.

• **Section 40 Christophe Jaffrelot**

La section rassemble des politistes et des sociologues du travail. Malgré ces différences, ce qui fait le socle de la section est la méthodologie avec notamment la science politique française qui résiste à la centralité du quantitatif en sciences économiques et en science politique américaine. Dans le cas des travaux de la section, les méthodes sont davantage empiriques, ethnographiques et historiques. Ce choix a une conséquence sur l'internationalisation avec un déficit de présence dans les grands congrès internationaux. Cela soulève donc la question des outils que le CNRS met en œuvre pour promouvoir l'internationalisation tels que les UMI et UMIFRE. Les LIA sont bien plus efficaces semble-t-il comme une vraie politique d'aide à la traduction, pour les ouvrages notamment.

La question de la répartition Paris / Province se pose aussi pour ce qui de cette section. Toutefois, le fléchage d'un poste dans ce laboratoire n'est pas la solution car le vivier est trop faible.

Enfin, la section est confrontée à l'enjeu de la demande d'expertise et de valorisation. Les chercheurs de cette section sont soumis à une grande sollicitation mais la priorité doit rester le parcours scientifique.

Enfin comme les autres, la section connaît une crise démographique. La baisse du nombre d'ITA est telle que certains laboratoires ne peuvent plus faire leur travail. En 2000, il y en avait 215, en 2013, ils sont 194. La population est relativement vieille puisque 40% ont plus de 50 ans.

• **CID 52 Christiane Weber**

Les candidatures en SHS augmentent, notamment depuis la section 40. Mais un sujet environnemental ne suffit pas. Favoriser les candidatures CR2 et CR1 est un enjeu.

Pour la section, un enjeu concerne les observatoires sur le long terme pour une vraie valorisation de ces acquis et la valorisation de contacts à l'international.

• **CID 53 Science et technique, représentée par sa secrétaire scientifique Stéphanie Ruphy**

La section concerne une approche réflexive sur les sciences avec l'objectif d'interagir avec les acteurs des sciences concernées. Cette CID a donc pour vocation de stimuler des échanges avec d'autres disciplines extérieures au SHS.

En 2014, il y a eu 8 postes pour 173 candidats. Un cinquième des candidats ne postule qu'à cette section. Les candidats viennent majoritairement de la philosophie, de la sociologie, histoire des sciences mais pas seulement.

Les laboratoires demandés connaissent eux un grand éparpillement.

Questions

Question CSI : Qui a utilisé RIBAC pour le rapport de conjoncture ?

Il s'avère que la section 32 l'a fait pour les publications, la section 34 a utilisé les fiches RIBAC des chercheurs pour en tirer des statistiques. Les autres sections ignoraient la possibilité RIBAC pour obtenir des données.

Qu'en est-il des projets ANR et européens ? Les sections savent-elles la part que cela joue dans leur section ?

La section 32 a fait un relevé : 126 projets ANR financés et une dizaine d'ERC, soit 18, 5 millions entre 2005 et 2014, ce qui est quasiment identique à la dotation des laboratoires de la section sur la période.

8 - SEANCE INTERNE AU CSI

La discussion collective se concentre d'abord sur le constat du peu d'attente de la direction de l'INSHS à l'égard du CSI. Plusieurs membres du Conseil s'interrogent sur la pertinence d'un investissement de notre part si on n'attend rien de nous. D'autres considèrent qu'il faut commencer par ce qu'on nous demande comme la réflexion sur l'ANR ou que nous pouvons nous auto-saisir sur la question du périmétrage des sections. Il est décidé de demander au Directeur de l'Institut quelles sont les modalités et les formes d'intervention du CSI, et quel est le calendrier pour mener une réflexion sur l'ANR.

Il est remarqué que plusieurs tensions sont apparues : site /thématiques, CNRS / MCF et Paris / Province. Par ailleurs, il est souligné que si la direction de l'institut semble ne pas avoir d'attente vis-à-vis de nous, les présidents de section en ont.

Il est ensuite procédé à une organisation par groupes de travail dans la perspective de la rédaction du rapport de prospective. Cécile Michel propose les groupes :

Groupe 1

Les thèmes et les thématiques de l'INSHS, les priorités de l'Institut et celles des sections :
Delphine Gardey, Anne Abeille, Richard Arena, Antony Hostein, Geneviève Cortes, Annliese Nef

Groupe 2

Les structures et l'organisation de la recherche (COMUE, politique de sites, réseau MSH, IEA, Condorcet, etc.) :
Ivan Guermeur, Cécile Michel, Anthony Hostein et Richard Arena pour une fiche sur les MSH

Groupe 3

L'internationalisation et l'international :
Lena Inowlocki, Catherine Ales, Philippe Auvergnon, Lamine Gueye, Hélène Michel, Renaud Crespin, Sarah Gensburger, Astrid Brandt-Grau, Emmanuel Didier

Groupe 4

Humanités numériques et articulation du travail des ingénieurs et des chercheurs :
Ricardo Etxepare, Alexandre Gefen, Rossana Vaccaro-Chaudiron, Nathalie Le Tellier-Becquart